

En forêt : Épicéas attaqués

Si vous êtes propriétaire de parcelles boisées en résineux, sans doute aurez-vous remarqué qu'un grand nombre d'épicéas ont dépéri au cours de cet été.

Ces épicéas sont touchés par une attaque d'insectes ravageurs, les scolytes. Ces insectes peuvent très rapidement causer la destruction totale d'une parcelle (voir la note technique de l'Observatoire Wallon de la santé des forêts : <http://owsf.environnement.wallonie.be>). Les propriétaires concernés sont tenus d'évacuer dans les meilleurs délais les arbres atteints afin de tenter de juguler cette épidémie. L'évacuation des arbres scolytés est d'ailleurs une obligation légale.

En tant que propriétaire forestier, si vous êtes déjà bien au courant de la situation et à même d'évacuer les bois scolytés, nous vous encourageons à tout mettre en œuvre dès que possible. Si par contre, vous ne savez pas spécialement comment gérer ces attaques de scolytes, nous vous invitons à prendre contact soit :

- avec les experts forestiers : <http://www.experts-forestiers.be/>
- avec les techniciens forestiers indépendants, entrepreneurs de travaux forestiers et exploitants forestiers : www.entreprisesforestieres.be et www.confederationbois.be
- avec la Cellule d'Appui à la Petite Forêt Privée, qui coordonne des travaux groupés d'exploitation d'arbres scolytés dans certaines régions, notamment sur les communes d'Assesse, de Gesves et d'Ohey en collaboration avec le GAL : www.cafp.be
- avec la Société Royale Forestière de Belgique : www.srfb.be
- avec NTF : www.ntf.be
- avec le GAL qui pourra relayer votre demande : www.tiges-chavees.be

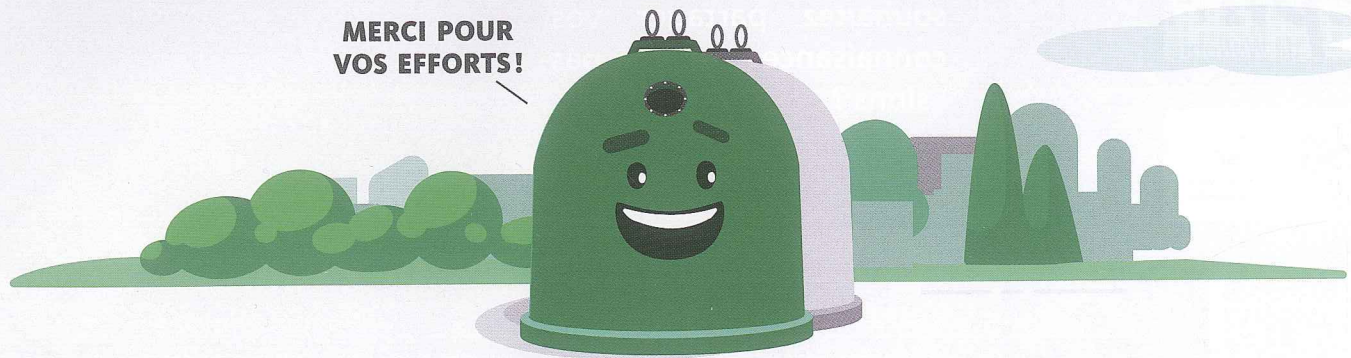


Vu l'ampleur du phénomène, une vigilance particulière devra être consacrée aux foyers de scolytés au printemps 2019 pour mieux contrôler l'apparition éventuelle de nouveaux cas. Cette recommandation reste de mise même après l'évacuation des bois scolytés cet hiver.

Mon quartier a meilleure mine quand les bulles sont clean !

Respectez les sites de bulles à verre : ne déposez rien au pied des bulles.

MERCI POUR VOS EFFORTS!



Emportez votre contenant

Placer vos bouteilles dans un sac ou une caisse pour les emmener à la bulle à verre, c'est bien pratique, mais n'oubliez pas de les reprendre avant de partir.



Les encombrants, c'est au recyparc!

Vous avez un matelas ou de vieilles huiles de friture dont vous voulez vous débarrasser? Oubliez les bulles, rendez-vous dans votre recyparc!



Les bouteilles dans la bulle, pas à côté!

Ne baissez pas les bras si près du but: déposez vos bouteilles dans les bulles à verre, pas à côté. Si la bulle est pleine, dirigez-vous vers un autre site, ou revenez plus tard.

Plus d'infos sur www.bep-environnement.be